Ville de Neuilly-Plaisance

GUIDE

LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE



Pour tout savoir sur les modes d'accueil
et structures petite enfance à Neuilly-Plaisance.

Contact : 06 24 53 75 28

www.mairie-neuillyplaisance.com

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Cet équipement municipal s'inscrit dans le cadre de la politique petite enfance et familiale menée par la commune. Il est agréé et subventionné en partie par la Caisse d'Allocations Familiales. La structure est ouverte à tous les Nocéens, futurs parents et jeunes parents en recherche d'informations sur les différents modes d'accueil, aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels, gardes à domicile).

Le Relais Petite Enfance est un lieu de ressources, gratuit, pour informer, conseiller les familles dans leur recherche de modes d'accueil et sur le rôle d'employeur vis à vis de l'assistant maternel. C'est, pour les enfants gardés à domicile, un espace de socialisation et, pour les familles et assistants maternels, un lieu d'échanges avec d'autres parents et professionnels de la petite enfance. C'est un lieu de vie, d'écoute, d'informations, d'animation et de médiation.

Horaires d'ouverture
(hors vacances scolaires)

du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
avec et sans rendez-vous

Pour tout renseignement concernant les modes d'accueil, contactez le Relais Petite Enfance par téléphone au **06 13 83 52 08** ou par mail **relaispetiteenfance@mairie-neuillplaisance.com**



LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

3 crèches

1 halte-jeux



Crèche Pirouettes-Cahouettes



Halte-jeux des Renouillères



Crèche Simone Veil

53 professionnels spécialistes de la petite enfance : éducateurs de jeunes enfants, infirmiers diplômés d'Etat, auxiliaires de puériculture, agents diplômés du CAP petite enfance, agents d'office-ménage et lingerie, agent administratif.

Ouverture toute l'année du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés, de deux semaines en été et une semaine pendant les vacances de Noël et de trois journées pédagogiques par an.

- Accueil en petites familles
- Sécurité affective
- Bientraitance / Bien-être
- Autonomie / motricité libre
- Accompagnement à la parentalité
- Respect du rythme de l'enfant

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Mode d'accueil collectif, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, proposé aux parents domiciliés dans la commune.
Les demandes de place en crèche se font en ligne sur le portail famille. Le tarif est établi en fonction des revenus et de la composition familiale.

4 TYPES D'ACCUEIL SONT PROPOSÉS

ACCUEIL COLLECTIF RÉGULIER

Concerne les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus, accueillis de 1 à 5 jours par semaine, sur des créneaux horaires et une durée fixés par un contrat en fonction des places disponibles dans l'établissement et des besoins identifiés lors du passage du dossier à la commission.

ACCUEIL D'URGENCE

Concerne les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus lorsque les besoins des représentants ne peuvent être anticipés. Il s'adresse aux enfants n'ayant jamais fréquenté la structure et répond à des situations exceptionnelles, notamment sociales ou médicales. Cet accueil est temporaire et organisé en fonction des places disponibles.

ACCUEIL SPÉCIFIQUE

Concerne les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Chaque demande d'accueil est étudiée par le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI), en lien avec les directions, afin d'évaluer la compatibilité des besoins spécifiques de l'enfant avec la vie en collectivité et de favoriser son intégration au sein de l'établissement.

ACCUEIL COLLECTIF OCCASIONNEL

Concerne les enfants de 12 mois à 3 ans révolus, accueillis quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variables en fonction des places disponibles dans l'établissement.

Crèche du Centre
Agrément pour 60 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

2 bis rue du Général de Gaulle
01 43 00 34 92

Crèche Simone Veil
Agrément pour 40 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

6 avenue Michel Debré
01 43 08 65 05

Crèche Pirouettes-Cahouettes
Agrément pour 20 enfants âgés de 15 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

30 rue des Cahouettes
01 43 00 15 44

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU RELAIS PETITE ENFANCE

LA HALTE-JEUX DES RENOUILLÈRES

Mode d'accueil collectif occasionnel, accueillant 12 enfants simultanément, proposé aux parents domiciliés dans la commune.

Le tarif est établi en fonction des revenus et de la composition familiale.
Les enfants de 12 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, sont accueillis sur rendez-vous, quelques heures par semaine sur des créneaux horaires et une durée variable en fonction des be-soins et des places disponibles.

La préinscription s'effectue à partir du 11ème mois de l'enfant. L'entrée au sein de la structure sera effective au 12ème mois révolu de l'enfant. Les dé-marches de préinscription se font en ligne sur le portail famille du site de la Ville.

Horaires d'ouverture
(fermeture pendant la pause méridienne)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

9/11 rue des Renouillères
01 43 00 77 78



LES MICRO CRÈCHES PRIVÉES

Deux micro-crèches, ouvertes toute l'année, du lundi au vendredi de 8h à 19h proposent 3 types d'accueil :

- Accueil régulier de 1 à 5 jours par semaine
- Accueil occasionnel,
- Accueil d'urgence

Elles disposent d'un agrément pour 13 enfants, de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle et fonctionnent en PAJE (Pres-tation d'Accueil du Jeune Enfant).

L'encadrement des deux structures se compose de 3 professionnels diplômés de la petite enfance et d'une directrice diplômée d'État.

Fermeture les jours fériés, quatre semaines par année scolaire ainsi que deux journées pédago-giques par an.

Toute l'année (en fonction des places disponibles).
Mme Das Neves : 07 86 99 66 03

Les Petits Pieds d'Avron
20 avenue Aristide Briand
lespetitspiedsdavron@gmail.com

Anak and Cie
28 rue Pasteur
anakandcie@gmail.com

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi de 8h à 18h30, elle dispose d'un agrément de 12 places, et accueille les enfants âgés de 4 mois jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. L'encadrement est assuré par 4 professionnels diplômés de la petite enfance.

Un financement via un partenaire employeur est possible selon la situation des familles.

Pré-inscription : en ligne sur le site
https://bullesdecreches.fr
(en fonction des places disponibles)

Bulles de crèches
3 Ter avenue Victor Hugo
01 72 51 47 77
neuilly@bullesdecreches.fr

LA CRÈCHE PRIVÉE PILI PILI

Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h, elle dispose d'un agrément de 30 places d'accueil.

Réservée aux places d'entreprise, la structure peut également proposer des places aux familles à titre individuel, selon les disponibilités. Elle accueille les enfants en accueil régulier, avec possibilité de places d'urgence en fonction des besoins et des places disponibles.

Fermeture 3 semaines l'été, 1 semaine à Pâques, 1 semaine à Noël ainsi que 3 journées pédagogiques par an.

La Maison Bleue

Crèche Pili Pili
4 rue Paul Cézanne
01 85 53 06 91
neuillyplaisance@creche-la-maison-bleue.fr

LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES « LES MINI-POUSSES »

La structure dispose d'une capacité d'accueil de 16 places. Quatre assistantes maternelles agréées encadrent quotidiennement les enfants.

Les jours et horaires d'accueil sont variables et s'adaptent aux besoins des familles. Un contrat de travail est signé entre l'assistante maternelle et les représentants légaux de chaque enfant accueilli. Les parents ont le statut de parent employeur. Les professionnelles participent également aux accueils-jeux proposés par le RPE, favorisant la socialisation des enfants et les échanges entre professionnels.

Maison d'Assistantes Maternelles
les mini pousses

Les mini-pousses
102 rue Edgard Quinet
06 51 66 98 56
lesmini-pousses@outlook.fr

LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS

Les assistants maternels agréés

Un assistant maternel est un professionnel qui accueille de jeunes enfants à son domicile. Il adapte son accompagnement aux besoins de chaque enfant et de sa famille.

Pour exercer cette profession, l'assistant maternel doit obtenir un agrément délivré par le Président du Conseil départemental, après évaluation par les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) (puéricultrice, éducateur de jeunes enfants, psychologue).

L'assistant maternel est ensuite encadré et accompagné dans sa pratique professionnelle. Il doit suivre une formation obligatoire de 120 heures, organisée par le service départemental de la PMI, débutant avant l'accueil du premier enfant.

La liste des assistants maternels agréés est disponible :

PMI
3 place Jean Mermoz
93360 Neuilly-Plaisance
01 71 29 23 67

Relais Petite Enfance
30 rue des Cahouettes
93360 Neuilly-Plaisance
06 24 53 75 28 ou 06 13 83 52 08
relaispetitenenfance@
mairie-neuillyplaisance.com

Les parents ont le statut de parent employeur et établissent un contrat de travail avec l'assistant maternel.

Le Relais Petite Enfance (RPE) soutient également les assistants maternels dans leur pratique et leur propose des temps d'échanges ainsi que des accueils-jeux, auxquels ils peuvent participer avec les enfants accueillis, favorisant leur socialisation et l'enrichissement des pratiques professionnelles.



LA GARDE À DOMICILE

Concernant la garde à domicile, deux solutions s'offrent à vous :

- **La garde simple** : vous recrutez un salarié pour garder votre enfant à votre domicile,
- **La garde partagée** : vous recrutez un salarié avec une autre famille pour permettre aux enfants de ne pas être seuls et pour partager les dépenses.





NOTES

Ville de Neuilly-Plaisance

Mairie de Neuilly-Plaisance

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. 01 43 00 96 16

www.mairie-neuillyplaisance.com